

## Note 2002 / 3

### Ordre du jour des réunions des Sous-groupes des finances et sur la COP8 du Comité permanent de la Convention de Ramsar

*Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:*

Comme les Parties contractantes le savent certainement, le Comité permanent a chargé les Sous-groupes sur la COP8 et des finances de mettre la dernière main aux documents de la prochaine session de la Conférence des Parties. Les Sous-groupes se réuniront à Gland, Suisse, aux dates suivantes : le Sous-groupe des finances le 15 mai 2002, et le Sous-groupe sur la COP8 les 15 et 16 mai 2002.

Puisqu'il a été décidé que les réunions des deux Sous-groupes seront ouvertes aux observateurs, toutes les Parties contractantes peuvent participer à ce titre.

Le Bureau Ramsar serait reconnaissant aux Parties contractantes observatrices **d'indiquer, avant le 15 avril 2002**, s'ils souhaitent participer à ce titre afin que les documents de travail puissent leur être communiqués. Les documents de travail pourront également être consultés sur le site Internet de Ramsar, dès le 15 avril 2002.

Il est à noter que, par manque de moyens financiers, les documents de travail pour ces réunions sont publiés en anglais seulement, à l'exception des projets d'ordre du jour ci-joints. Un service de traduction simultanée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) fonctionnera pendant la réunion du Sous-groupe sur la COP8, grâce à une généreuse contribution financière de l'Espagne.

Des restrictions budgétaires empêchent également le Bureau d'apporter une aide financière aux pays qui souhaiteraient être présents en qualité d'observateurs. Une telle aide ne peut être offerte qu'aux membres du Comité permanent ayant le droit de vote et originaires de pays en développement ou de pays en transition économique.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à ces réunions en tant qu'observateurs sont invitées à prendre note des ordres du jour ci-joints et, le cas échéant, à faire part de leur avis sur les questions qui seront discutées à un représentant de leur région ou directement au Bureau Ramsar.

*Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de... l'assurance de sa plus haute considération.*

Gland, le 12 mars 2002

Annexe mentionnée - ordre du jour et programme